



RESIDENCE DU PARC DES EAUX VIVES

BULLETIN D'INFORMATION

DU CONSEIL SYNDICAL

N° 8 – 2 AVRIL 2020

COVID 19

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE PREVUE LE 3 JUIN

Du fait de l'incertitude actuelle et des dispositions des textes pris en urgence (Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et Ordonnance n°2020-304 du 25 mars 2020)

La décision du maintien de l'AG à cette date est en suspens.

TONTES DES PELOUSES PROVISOIREMENT SUSPENDUES

En raison des restrictions des activités et de la circulation imposées pendant la crise sanitaire, comme tous les concessionnaires de matériels d'espaces verts, notre prestataire, l'entreprise Crosnier, n'est plus en mesure de nous livrer notre principale tondeuse autoportée ISEKI qu'ils détiennent dans leur atelier suite à des opérations d'entretien.

Privés de ce matériel, nos gardiens ne peuvent plus effectuer la tonte des grandes surfaces de pelouses avec les seules petites tondeuses dont ils disposent encore actuellement. Momentanément l'entretien a donc été limité aux pelouses situées juste au bas des immeubles.

Bien sûr, nous ferons en sorte que notre parc retrouve toutes ses qualités esthétiques dès que nous aurons pu récupérer notre matériel.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

COMMUNIQUE D'ACM GESTION

Nos bureaux sont fermés au public jusqu'au 15 avril 2020. Mais notre société reste en fonctionnement afin de répondre à vos attentes et questionnements :

01 60 12 72 72 (du lundi au vendredi) - 8 h 30 / 13 h - 13 h 30 / 16 h

Coronavirus : quel comportement adopter ?

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_quel_comportement_adopter.pdf

Cette fiche présente de manière claire et concise le comportement à adopter selon que l'on a, ou pas, de symptômes de la maladie.